



**Avis 09-2004 - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 27 février 2003 portant fixation de la manière de prélever les échantillons pour le contrôle officiel des teneurs maximales en mycotoxines dans certaines denrées alimentaires.**

(dossier Sci Com 2004/14)

Le Comité Scientifique n'a pas de remarque à émettre, dans le domaine de ses compétences, sur le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 27 février 2003 portant fixation de la manière de prélever les échantillons pour le contrôle officiel des teneurs maximales en mycotoxines dans certaines denrées alimentaires.